CLAPIERS

4ème révision valant élaboration du PLU

6.5 – Périmètres particuliers

Procédure	Prescription	Arrêt du projet	Approbation
Elaboration	28/08/1972		06/12/1978
1ère révision	05/12/1983		03/06/1986
2ème révision	18/07/1990		22/03/1991
1ère modification			07/04/1993
2ème modification			27/09/1996
3ème révision	22/10/1996	10/07/1999	13/04/2000
1ème modification			28/03/2003
2ème modification			28/06/2005
1ère révision simplifiée			11/09/2008
3ème modification			11/09/2008
4ème modification			13/07/2011
4ème révision du POS valant élaboration du PLU	12/05/2009	14/06/2012	24/01/2013

URBANiS

Agence de Nîmes

188 Allée de l'Amérique Latine
30900 NÎMES
Tél. 04 66 29 97 03
Fax 04 66 38 09 78
nimes@urbanis.fr

www.urbanis.fr

Mairie

5, Grand-rue Marie Lacroix
34830 CLAPIERS
Tél. : 04 67 55 90 00
Fax : 04 67 55 90 01

Conseil en habitat, urbanisme et réhabilitations

- Zone d'Aménagement Différé « Les Moulières » - Arrêté préfectoral en date du 21 février 2005.

- Périmètre d'études relatif au projet de 5ème ligne du tramway – Délibérations n°8945 en date du 3 juillet 2009 et n°10144 en date du 21 avril 2011 pris en application de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme. Instauration d'une bande d'études de 100 mètres de part et d'autre :
  - de la RD 17 dans toute sa traversée du territoire communal ;
  - de la RD 65 entre la limite communale de Monferrier-sur-Lez et le carrefour de l'Avenue du Martinet en amont du giratoire du Fesquet.

Mairie de Clapiers

ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE
N° 2005-069
Du 14 mars 2005
Mettant à jour le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CLAPIERS

Le MAIRE de la Commune de CLAPIERS,

VU, le Code de l'urbanisme et notamment son article R 123-22,
VU, la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2000 approuvant le Plan d'Occupation des Sols, valant Plan Local d'Urbanisme
VU, notamment les plans et documents ci-annexés.

ARRETE :

ARTICLE 1er :
Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CLAPIERS est mis à jour à la date du présent arrêté.
A cet effet, ont été reportés sur chacune des pièces intéressées de ce plan l'arrêté préfectoral en date du 21 février 2005 portant création d'une zone d'aménagement différé au lieu dit "Les Moulières".

ARTICLE 2 :
La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la Mairie et à la Préfecture.

ARTICLE 3 :
Le présent arrêté sera affiché en Mairie pendant un mois.

ARTICLE 4 :
Copie du présent arrêté adressé à Monsieur le Préfet de l'Hérault

Fait à Clapiers, le 15 mars 2005.

Le Maire
P. MAURIN

e Maire :
ertifié exécutoire compte tenu de la transmission
a Préfecture le : 17/03/2005
e la publication le : 17/03/2005
it à Clapiers, le 17/03/2005.

MAIRIE de CLAPIERS (Hérault)
Le Maire
P. MAURIN

5 GRAND RUE 34830 CLAPIERS
TEL : 04 67 55 90 00 FAX : 04 67 55 90 01
E-mail : serv.courrier@ville-clapiers.com - Site : www.ville-clapiers.fr

Elle doit permettre de rééquilibrer l'urbanisation au sud de la commune, en promouvant un développement plus harmonieux, en réintroduisant une continuité urbaine et une certaine densité favorisant ainsi une vie sociale plus active.

Par ailleurs, cette ZAD va permettre la réalisation d'une liaison entre les deux entrées de ville, prenant en compte de nouveaux moyens de déplacements (transports en commun, vélos, piétons).

Cette zone a été choisie par la municipalité en fonction de ses qualités paysagères.

Article 2

Le périmètre de la zone d'aménagement différé est défini par un pointillé sur le plan ci-joint.

La superficie couverte représente environ 16 ha.

Article 3

La commune de CLAPIERS est désignée comme titulaire du droit de préemption dans le périmètre de la zone d'aménagement différé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault.

Une copie du plan accompagné du présent arrêté, sera déposée à la mairie de CLAPIERS.

Une mention de l'arrêté sera insérée dans deux journaux publiés dans le département.

Article 5

Une copie de l'arrêté créant la zone d'aménagement différé et du plan, sera adressé :

- au conseil supérieur du notariat
- à la chambre départementale des notaires
- aux barreaux constitués près des tribunaux de grande instance territorialement compétents
- au greffe des mêmes tribunaux.

DEPARTEMENT
HERAULT

COMMUNE
CLAPIERS

MAIRIE

SERVICE DU PLAN

<Convexe>

Section.

Echelle: 1/5000

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL

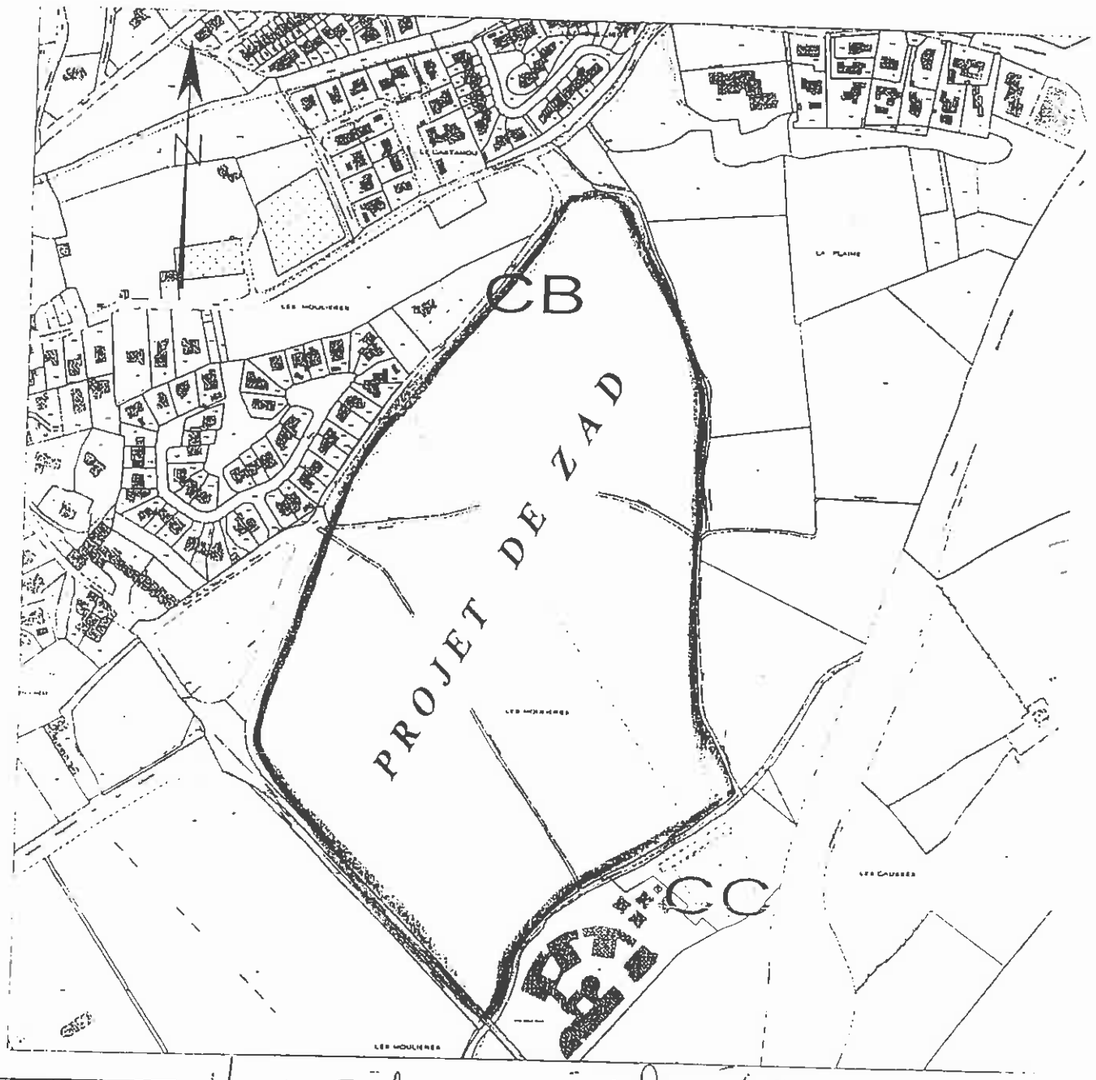

Référence de l'extrait

Le présent extrait est GRATUIT !

Cachet

Vu pour être annexé à l'arrêté Municipal n° 2005-065 du 31 mars 2005 mettant à jour le Plan Local d'urbanisme de la Commune de Clapiers

Le Maire

P. Maire

MAIRIE de CLAPIERS 34 HERAULT

Extrait certifié conforme au plan communal - à la date ci-dessous

A

le 13/01/05

Signature

Montpellier Agglomération

Service Transport / Voirie

Juin 2011

Echelle 1 : 4 300

N W E S
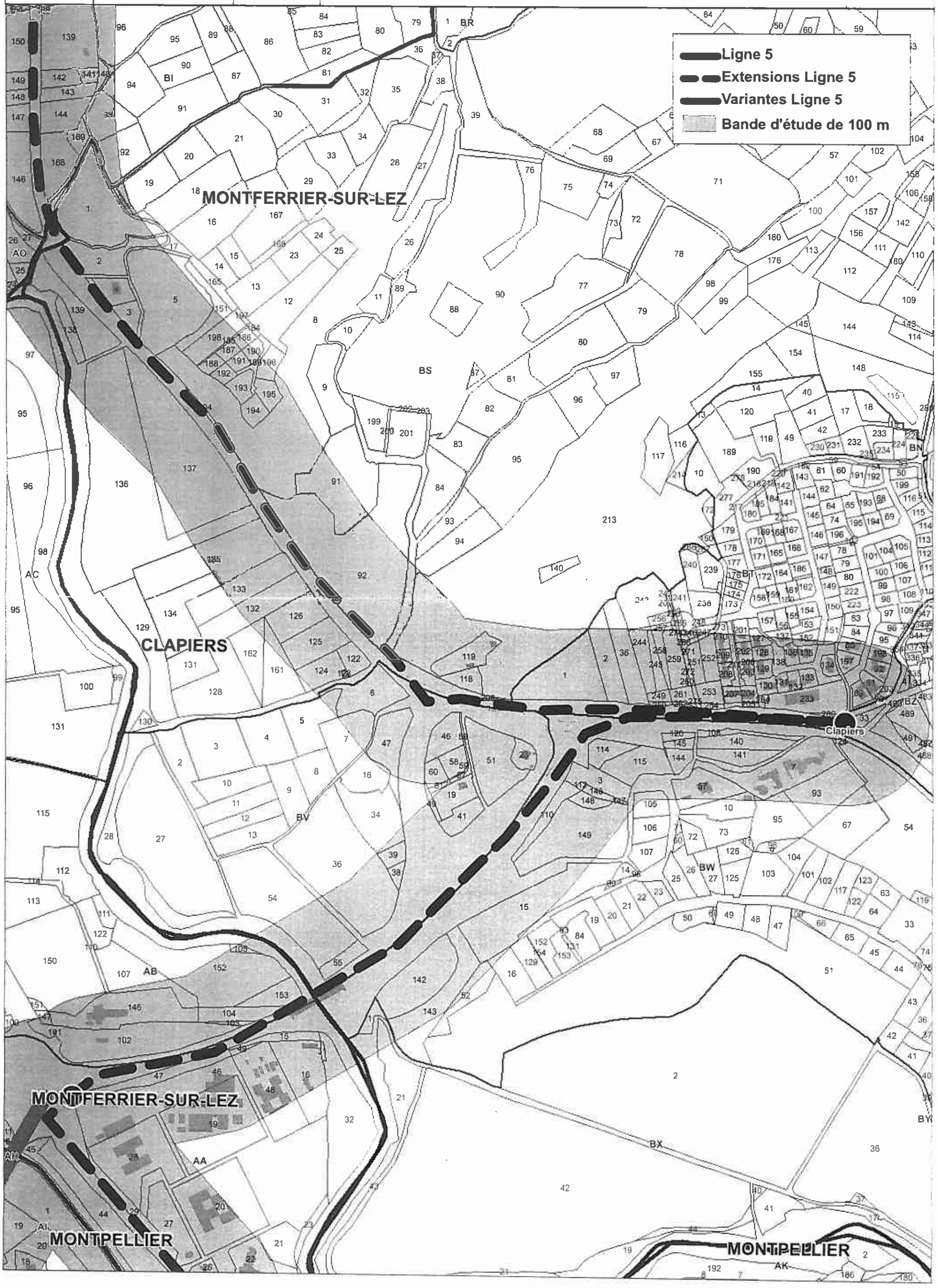
5ème Ligne de tramway - Périmètre d'étude
Commune de Clapiers